



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le ministre d'État

Paris, le

12 JUL. 2018

Monsieur le Commissaire,

Cela fait presque deux ans que la Conférence des Parties à la CITES a demandé la fermeture de tous les marchés domestiques de l'ivoire qui contribuent au braconnage des éléphants et au commerce illégal de spécimens d'éléphants. Certains États membres de l'Union européenne ont déjà pris des mesures supplémentaires pour restreindre leur marché intérieur de l'ivoire et nous saluons les actions mises en place par les États-Unis et la Chine, ainsi que celles en cours à Hong Kong et Taïwan. Le monde attend désormais de l'Union européenne, reconnue comme un acteur clé pour le commerce de l'ivoire d'éléphant, qu'elle agisse.

Nous nous félicitons de la consultation publique sur le commerce de l'ivoire dans l'Union européenne qui a suscité un vif intérêt au plan mondial. L'immense majorité des contributions montre que les participants ont considéré que la réglementation actuelle de l'Union européenne n'est pas suffisante pour garantir que le marché intérieur de l'Union ne contribue pas au commerce international illégal de l'ivoire d'éléphant. Une grande majorité d'entre eux estiment également que la priorité principale de l'Union européenne et de ses États membres devrait être d'interdire toute importation, exportation et commerce interne de l'ivoire au sein de l'Union.

En tant que chef de file mondial dans la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages, l'Union européenne soutient d'ores et déjà les Parties à la CITES et les organisations internationales pour renforcer les capacités en matière de lutte contre le braconnage des éléphants et le commerce illégal de l'ivoire. Il est aujourd'hui crucial de maintenir la dynamique internationale sur la fermeture des marchés nationaux de l'ivoire, pour mettre fin au braconnage qui met en péril une des espèces les plus emblématiques du monde.

Monsieur Mr Karmenu Vella
Commissaire européen à l'Environnement, aux Affaires Maritimes et à la Pêche
Commission européenne
Rue de la Loi / Wetstraat 200
Belgium

La prochaine Conférence sur le commerce illégal d'espèces sauvages organisée à Londres en octobre 2018 constituera une occasion idéale pour que l'UE annonce de nouvelles restrictions et s'engage conjointement à les adopter.

Nous exhortons donc la Commission européenne à proposer de nouvelles restrictions sur le commerce de l'ivoire au sein et à partir de l'Union européenne et à soumettre ces propositions aux États membres avant le mois d'août 2018 pour évaluation. Cela permettrait aux États membres de les examiner au cours de la période estivale et de soumettre leurs commentaires écrits avant la 12ème réunion du Groupe d'Experts de la CITES, en septembre, qui pourrait aboutir à un accord sur la façon d'aller de l'avant sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes meilleures salutations.



Nicolas HULOT